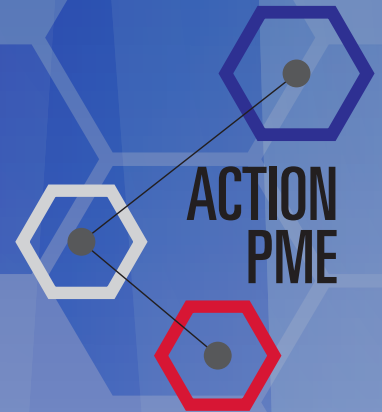




LES RÈGLEMENTATIONS AMERICAINES DU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Si vous souhaitez prospecter le marché de défense américain, il est nécessaire de connaître les réglementations afférentes en matière de contrôle des exportations (ITAR et EAR), et auxquelles vous devrez vous conformer strictement en cas de contrat.



FINALITÉ

L'accompagnement proposé aux entreprises qui souhaitent développer leurs activités sur le marché de défense américain, se traduit notamment par une sensibilisation aux réglementations américaines du contrôle des exportations.

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise, publique ou privée, dès lors qu'elle importe, exporte ou réexporte des systèmes, composants, logiciels, services de défense (y compris le savoir-faire), données ou technologies contrôlés (même intégrés dans un système français).

PROCÉDURE

- Il est nécessaire pour les industriels de défense de connaître les règles de conformité en vigueur. Des mesures adaptées doivent être mises en place pour s'assurer de leur respect.
- Lors de l'acquisition de matériel américain, il convient d'être particulièrement attentifs aux engagements pris, notamment en matière de non-réexportation (DSP-83, etc).
- Des procédures de demande de transfert et d'export sont expressément prévues par les réglementations ITAR et EAR.

CARACTÉRISTIQUES

Contrôle des exportations de biens militaires :

- **Fondement législatif :**
 - Arms Export Control Act (1976)
- **Fondement réglementaire :**
 - International Traffic in Arms Regulations (ITAR)
- **Liste de contrôle :**
 - United States Munitions List (USML)
- **Autorité compétente :**
 - Department of State (DoS) / Directorate of Defense Trade Controls (DDTC)

Contrôle des exportations de biens sensibles :

- **Fondement législatif :**
 - Export Administration Act (1979)
- **Fondement réglementaire :**
 - Export Administration Regulations (EAR)
- **Liste de contrôle :**
 - Commerce Control List (CCL)
- **Autorité compétente :**
 - Department of Commerce (DoC) / Bureau of Industry and Security (BIS)

CARACTÉRISTIQUES (SUITE)

Principes généraux :

- ITAR et EAR ont un **périmètre d'application plus étendu** que les réglementations françaises et européennes relatives au contrôle des exportations de matériels de guerre et assimilés et des biens à double usage.
- Ces réglementations se fondent sur une **législation à portée extraterritoriale**.

A ce titre, les autorités américaines se réservent notamment le droit de procéder à des audits (**End-**

use monitoring programs) visant à s'assurer auprès des utilisateurs finaux étrangers du respect de ces réglementations. Tout manquement peut conduire à des sanctions pénales, civiles et administratives pour les entités concernées.

- La liste des biens contrôlés peut évoluer dans le temps et les autorités américaines peuvent décider que les modifications s'appliquent rétroactivement.

INFORMATIONS ET CONTACT

Liens utiles ITAR



US DoS - DDTC

https://www.pmddtc.state.gov/ddtc_public?id=ddtc_public_portal_homepage

FAQ DDTC

https://www.pmddtc.state.gov/ddtc_public?id=ddtc_public_portal_faq_landing



Texte réglementaire ITAR

<https://www.govinfo.gov/app/collection/cfr/2020/title22/chapterI/subchapterM>

Liens utiles EAR

US DoC - BIS

<https://www.bis.doc.gov/index.php>

Texte réglementaire EAR

<https://www.bis.doc.gov/index.php/regulations/export-administration-regulations-ear>



Pour une demande d'engagement des autorités gouvernementales françaises sur un certificat américain :

Ecrire à : dga-di.certificats-etranagers.fct@intradef.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire :

09 88 67 26 86

PME-ETI, LE MINISTÈRE DES ARMÉES EST À VOTRE ÉCOUTE

0 800 02 71 27

Appel gratuit